
Rapport de la commission de la culture et de la communication du 2 février 2022

Rapporteur : Johan MARTENS

M 132 – 21.11 DES PLACES DE SPECTACLE POUR DES ÉLÈVES DU CYCLE DU RENARD

- Audition des motionnaires, ainsi que de Mme Ayla HENNEMANN, référente culturelle au CO des Coudriers, et M. Grégory KAISER, maître adjoint au CO Renard

Une motionnaire (LES VERT.E.S) présente la motion. La culture est un moyen d'amener du lien et de questionner la société, ce qui est d'autant plus important pour une commune comme Vernier. Le programme varié, proposé par le Service de la culture et de la communication, serait intéressant à promouvoir auprès des jeunes fréquentant le cycle d'orientation, une classe d'âge moins touchée par cette culture. Le Département de l'instruction publique (DIP) proposant déjà nombre d'activités, il est question donc, d'une offre complémentaire, avec un système simple, peu coûteux, ne demandant pas de représentations supplémentaires, les jeunes gens étant mélangés au public ordinaire. Elle n'empiète pas sur le temps scolaire, et c'est une partie du métier d'enseignant que d'organiser des événements extrascolaires pour permettre aux élèves de s'épanouir.

La motion fait référence au CO du Renard, mais peut s'ouvrir aussi au CO des Coudriers.

Les spectacles seraient choisis en fonction de l'âge des élèves et répertoriés dans une liste qui serait envoyée aux enseignants, afin qu'ils s'inscrivent à la rentrée à ceux qui les intéressent et obtiennent ainsi des billets d'entrée gratuits. Des places seraient ainsi réservées pour une classe selon un tournus les trois ans que dure la scolarité. Ainsi tous les élèves du cycle arriveraient à assister au moins, une fois durant leur scolarité, à un spectacle du programme culturel verniolan.

Les spectacles proposés peuvent éventuellement se raccrocher aux apprentissages effectués, préparés en amont et débriefés en classe.

Mme HENNEMANN et M. KAISER, également convaincus par ce projet bénéfique pour les élèves, ajoutent que les enseignants du CO emmènent déjà leurs élèves voir des spectacles en soirée, au milieu du public, pour les représentations de théâtre ou pour le parcours pédagogique du Grand Théâtre. Les représentations proposées par l'offre d'École & Culture ont lieu en journée. Pour le nombre de billets, les classes varient de 5 à 25 élèves, cette prestation doit bien sûr rester gratuite pour les élèves.

Les enseignants et les élèves peuvent assister à un spectacle pour le plaisir, sans forcément devoir justifier un quelconque apprentissage ; le fait d'aller à un spectacle est un apprentissage en soi.

Pour Mme JAKIR DURAN, Cheffe du service de la culture et de la communication (SCC), cette motion est bienvenue, elle fait partie des mesures d'accès et de soutien à la culture. L'enjeu de la politique culturelle verniolane est de toucher tous les publics, notamment les enfants, et il est compliqué de proposer aux adolescents une pratique culturelle.

La Commune, en lien avec le dispositif École & Culture, a parfois été sollicitée pour des spectacles en soirée ou le week-end. Un tarif préférentiel de groupe, voire la gratuité, avait été appliqué.

Elle est prête à réfléchir avec les Conseillers municipaux pour pouvoir répondre au mieux aux invites de la motion.

Les commissaires (SOC) trouvent la motion intéressante. Il est important que les jeunes s'intéressent à la culture, cela est stimulant et a un effet positif. Mais il faut tout mettre en œuvre pour qu'elle fonctionne bien, raison pour laquelle ils souhaitent que les détails soient bien analysés.

Le choix des spectacles va-t-il dépendre de l'enseignant ou des élèves ? Les élèves présents assisteront-ils au spectacle de manière volontaire ou seront-ils forcés par les enseignants ? Faut-il la gratuité ? Ne serait-il pas préférable de mettre à disposition des billets pour les élèves intéressés à assister à certains spectacles, même si cette démarche serait moins stimulante ?

Selon les motionnaires, proposer des billets individuels est une démarche différente. Cela favoriserait les élèves déjà très concernés par la culture, sans atteindre ceux qui ne le sont pas. « Forcer » les jeunes à assister à un spectacle doit les amener à faire des découvertes et les étonner, ce qui est le but recherché par la motion. En comparaison, la journée sportive est obligatoire, alors que certains élèves n'ont peut-être pas envie d'y participer. L'école doit amener les enfants à faire des choses différentes pour les enrichir. Offrir cela à une classe permet d'avoir un accompagnement et une dynamique collective, et ne doit pas être une démarche individuelle.

Concernant la gratuité, il n'est pas possible de demander de l'argent pour des activités qui sont faites dans le cadre scolaire.

Pour M. KAISER, certains élèves vont apprécier les spectacles davantage que d'autres. Au CO Renard, le choix des spectacles est fait par l'enseignant en fonction des centres d'intérêts de ses élèves. Si les spectacles ont lieu sur le temps scolaire, il est obligatoire d'y assister, ce qui permet la découverte.

M. AGRAMUNT, Conseiller administratif, propose qu'une liste des spectacles soit envoyée en début de saison aux enseignants des cycles des Coudriers et du Renard, ainsi les premiers inscrits pourraient bénéficier de places. Cette motion n'a pas de réels coûts supplémentaires pour la Commune, les spectacles culturels sont budgétés et sont intégrés au budget global communal voté par le Conseil municipal.

Il y a un nombre de représentations défini par le prestataire ou l'organisateur (la Commune). La salle peut être modulée en fonction du nombre de spectateurs et ces informations sont disponibles assez rapidement. La mise à disposition d'une vingtaine de places ne va donc pas beaucoup impacter l'organisation.

Pour Mme JAKIR DURAN, cette mise en œuvre doit être discutée avec les enseignants. Une sélection sera opérée par le Service de la culture et de la communication. Il serait par exemple possible de faire voter les élèves et la classe assisterait à celui qui a remporté la plus forte adhésion. Une réflexion doit avoir lieu au niveau organisationnel, mais il ne s'agit pas d'une contrainte pour le service. Certaines zones doivent encore être éclaircies. Le dispositif École & Culture paie le différentiel sur les sorties des écoles ; quand les enseignants vont voir un spectacle dans le cadre scolaire, le différentiel entre le prix payé par l'enseignant et le prix réel est remboursé au théâtre par le DIP. Cette offre peut être organisée de manière assez simple, par exemple en mettant à disposition un quota de 20 à 25 places pour des spectacles en début de saison et en donnant une date limite d'inscription permettant de libérer les places si aucun enseignant n'est intéressé. Le service a l'habitude d'organiser des accueils particuliers.

À titre personnel, elle est favorable à l'obligation de participation pour les élèves, estimant que cela va leur permettre d'ouvrir leurs horizons culturels.

Le Président (ALTERNATIVE) propose d'effectuer un bilan en septembre 2023, et il fait confiance au Service de la culture et de la communication pour mettre en place cette offre. Son succès dépend toutefois de la volonté des enseignants.

VOTE :

Acceptons-nous la motion M 132 – 21.11, Des places de spectacles pour des élèves du Cycle du Renard ?

8 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 MCG, 1 UDC, 1 ALTERNATIVE)

La motion est acceptée à l'unanimité.